

# L'accueil des étrangers en France

Antoine Spire (\*)

**Face à un réel besoin  
d'accueil et d'intégration,  
les politiques comme l'opinion  
publique balancent  
entre la fiction de la maîtrise des  
flux migratoires  
et un flou total  
qui banalise la suspicion portée  
à l'encontre des immigrés  
et de leurs enfants.**

**L**e Monde titrait il y a quelques semaines sur la panne que connaît la politique française d'intégration. Ce verdict sans concession était à lire dans le rapport de la Cour des comptes présidée par Philippe Seguin. Son intitulé, «L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration» recouvrait un réquisitoire préoccupant. En trente ans, les pouvoirs publics avaient systématiquement paru incapables de s'adapter aux changements de l'immigration alors de celle-ci passait de l'immigration de main d'oeuvre provisoire à une immigration familiale souvent définitive.

«Le premier choc pétrolier de 1973 et la récession qui s'ensuivit, apparaît avec le recul comme un tournant. Déjà fragiles, les populations immigrées s'installent dans un statut dégradé. Ce sont les premières frappées par le chômage, la vie chère, l'exclusion. La politique du logement mise en place a abouti à leur ségrégation urbaine. Le système scolaire, avec ses rigidités, n'est pas parvenu à intégrer massivement les jeunes, ni à leur servir suffisamment d'ascenseur social. L'accès à l'emploi a été rendu problématique en raison tantôt du manque de qualification des demandeurs, tantôt à cause d'une discrimination à l'encontre des «minorités visibles», comme l'indique par ailleurs un rapport remis au premier ministre. En se focalisant prioritairement sur les flux migratoires et

(\*) *Journaliste, essayiste, membre de la  
Ligue des Droits de l'Homme*

l'immigration clandestine, dont les estimations annuelles varient de 13.000 à 200.000, les gouvernants ont négligé l'essentiel de l'immigration en France : 4.300.000 immigrés, dont une partie a acquis la nationalité française selon les statistiques de l'INSEE de 1999.

Cette myopie a eu pour conséquence de constituer un bloc non négligeable de la population ressentant de manière aiguë cette indifférence et ce rejet, au point de finir par former une société marginalisée et culturellement peu prête à se fondre dans le grand tout national «

Pourtant il existait une tradition française d'intégration au sens où l'Etat ne s'occupait pas directement des problèmes que rencontraient les immigrés. Qu'il s'agisse de l'alphabétisation, de l'accès au logement ou de la recherche de travail, les associations ont été longtemps les principales interlocutrices des immigrés, l'Etat, déléguant au tissu associatif ses responsabilités concernant l'intégration et ce dans la continuité logique des actions ciblées vers ceux qu'on appelle les Français musulmans avant la décolonisation. Les interventions directes de l'Etat concernaient pour l'essentiel l'accès à la nationalité et il faut remarquer que de 1945 à aujourd'hui près de trois quarts des étrangers qui ont demandé(1) à devenir Français le sont devenus, même si ce pourcentage va aujourd'hui en diminuant. Cependant les subventions au milieu associatif ont considérablement baissé, voire parfois été réduites à néant, d'où une carence évidente du monde associatif dans ce processus d'intégration.

### Le mot d'ordre

Puis 1981 et l'accession de la gauche au pouvoir, le principal progrès de l'effort d'intégration a été l'autorisation donnée aux étrangers de constituer des associa-



tions, mais depuis 1974, et de ce point de vue 1981 n'est pas une vraie rupture, la maîtrise des flux d'immigration fut le mot d'ordre principal, voire unique. Après le fantasme giscardien d'immigration zéro, la gauche prend acte de ce qu'il est impossible de refuser les réfugiés susceptibles d'accéder au droit d'asile conformément à la Convention de Genève, et les familles conformément à la convention européenne des droits de l'homme.

François Mitterrand et ses porte-parole prônaient bien le droit de vote des étrangers aux municipales, mais d'échéance en échéance les reports succèdent aux reports et l'engagement ne se concrétisa jamais. Il aurait pourtant été un élément sérieux d'intégration.

En 1984, une loi consensuelle votée par l'Assemblée nationale quasi-unanime, instaure la carte de dix ans. Ceux qui sont en France ont vocation à y rester, mais on compte empêcher les autres d'y parvenir. Evidemment, cette carte de dix ans qui est

la matérialisation d'un statut stable est la base d'une véritable intégration. 1989 coïncide avec la première affaire du foulard qui relance une nouvelle politique d'intégration menée par Michel Rocard qui explique que l'intégration est le but recherché, intermédiaire entre l'assimilation, considérée comme excessive, arasant les spécificités culturelles de l'identité d'origine, et l'insertion qui recouvrirait une réalité insuffisante pour que la personne de culture différente partage un tant soit peu la pratique sociale des Français. Kofi Yangnane, d'origine togolaise, maire de Saint Coultz en Bretagne, devient secrétaire d'Etat à l'intégration et Michèle Tribalat dirige alors une enquête sur la mobilité géographique et l'insertion sociale qui a pour objectif de mesurer l'intégration des personnes d'origine étrangère.

La loi de Sarkozy sur la sécurité intérieure, 12 septembre 2003, est un pas de plus dans la répression des immigrés qui arrivent ou sont en situation irrégulière. Avec cette loi, le taux de reconduite à la frontière augmente, le nombre d'expulsions aussi, et la durée d'emprisonnement dans des centres de rétention s'allonge. Déjà en 1997, la loi Debré avait voulu constituer un fichier des hébergeurs - le certificat d'hébergement est nécessaire à l'étranger qui arrive en France pour d'autres motifs que le tourisme-. Mais des milliers, des dizaines de milliers de manifestants avaient fait avorter ce projet. Il passe avec le reste dans le cadre de la loi Sarkozy. Ainsi les maires se voient-ils reconnaître un pouvoir important, celui de refuser éventuellement la visite d'étrangers sur le territoire national. Pour accueillir un étranger non-européen, un Français sera bientôt interrogé par la direction municipale et il devra payer 15 euros l'attestation d'accueil et s'engager à subvenir aux frais de l'étranger avec ses propres ressources. L'as-

surance est en outre obligatoire pour couvrir l'aide sociale et médicale. On commence ainsi à renverser le lien entre intégration et séjour et on fait de la volonté d'intégration une condition de l'accès au séjour.

Cette orientation va se systématiser avec la loi Borloo qui précise qu'un contrat d'intégration doit lier l'immigré à la France et devient la condition légale pour obtenir la carte de dix ans. Il faut, pour ce faire, maîtriser le français, respecter les valeurs de la République - laïcité, égalité, alors que tout un chacun sait bien qu'il s'agit là de valeurs conflictuelles sur lesquelles existent en France des points de vue différents. On arrive là au terme ultime du renversement du lien entre le séjour et l'intégration puisqu'on oppose à celui qui demande la carte de séjour des conditions presque identiques à celles qui sont exigées du postulant à la nationalité française. Le contrat Borloo qui lierait l'immigré à la France n'est pas dans la tradition juridique nationale. Il s'inspire du droit anglo-saxon, mais pas totalement : chaque partie devrait avoir le droit de négocier les clauses de ce contrat et devrait pouvoir se retourner contre l'autre partie en justice. Ce n'est pas le cas dans ce contrat français : l'Etat n'est obligé à rien alors que l'étranger ne peut pas se retourner contre l'Etat en arguant que ce dernier n'aurait pas favorisé son intégration. D'autant plus que dans le même temps, on coupe les subsides des associations qui depuis longtemps travaillaient à l'intégration. Le plan Borloo signe la quasi-disparition de la carte de dix ans car pour l'obtenir il faut parler français ; qui va enseigner le français aux étrangers sans parler des valeurs de la laïcité sinon des associations aujourd'hui complètement démunies ? Quelle politique d'intégration se cache derrière le contrat Borloo ? Ce qu'on peut constater c'est que cette politique est quasi-

inexistante puisque la majorité de ces populations étrangères, et on peut presque en dire autant de beaucoup de Français issus de l'immigration, vivent dans des conditions indignes et qu'il s'agisse de travailleurs isolés ou de familles.

Parfois on évoque l'existence du futur musée de l'immigration pour témoigner du maintien d'une politique de l'Etat dans ce domaine. Il faut constater que ce musée, situé sur l'ancien emplacement d'une exposition coloniale, est entièrement tourné vers le passé. On peut se demander s'il ne va pas même instrumentaliser l'immigration dans la mesure où il la dépolitise en montrant les immigrés d'hier s'intégrant progressivement sans souligner le contexte politique dans lequel tout cela s'est fait : il faudrait évoquer les luttes des immigrés, leur combat, mais aussi les reculs des mouvements et leurs soubresauts depuis quelques années.

### Un réel besoin d'accueil et d'intégration

Mais l'essentiel est ailleurs. Il y a en France un réel besoin d'accueil des étrangers et pour ce faire besoin de structures d'accueil, qu'elles soient étatiques ou associatives.

Mais lorsque l'on parle des structures associatives, il faut évidemment souligner l'importance de leur financement public. «Ce n'est pas à coups de déclarations publiques que se fait l'intégration. Elle ne se décrète pas ; elle se fait le mieux possible quand on n'en parle pas», disait déjà Abdelmalek Sayad dans *La double absence* publié aux Editions du Seuil. En effet, en parler c'est définir et catégoriser une population qu'on sépare du reste de la nation, comme si on voulait scier la branche qu'on avait prétendu raffermir. S'il faut contribuer à l'intégration, s'il faut discuter des

conditions de l'accueil et de l'accompagnement des immigrés, il ne faut certainement pas en faire une politique publique médiatisée. L'intégration de discours ne remplace pas l'intégration réelle. Un certain nombre de mesures concrètes serait indispensable.

1) L'accès au droit de vote, au moins aux élections locales. C'est la tarte à la crème de l'intégration mais c'est certainement indispensable.

2) Que les emplois accessibles sous condition de nationalité, en l'occurrence un tiers des emplois salariés, ne soient plus, pour l'essentiel, fermés aux étrangers non-communautaires. Il faudrait ici évoquer aussi les discriminations touchant les Français d'origine étrangère. Bien sûr elles ne doivent pas avoir lieu d'être, mais tout un chacun sait bien qu'en matière d'emploi, qu'en matière de logement ou qu'en matière d'accès à certains lieux de loisirs (discothèques, etc.) l'accès est ségrégué. Le récent rapport Bébear évoquait la possibilité de CV anonymes pour les candidats qui voudraient être recrutés par les grandes entreprises. C'est pour le moins une illusion car le CV anonyme n'empêchera pas un jour ou l'autre la rencontre entre le candidat et l'employeur et les jeunes diplômés issus de l'immigration ont deux à cinq fois moins de chances que les autres de pouvoir être embauchés par ces grandes sociétés. Il faudrait donc exiger des quotas qui permettraient à ces Français d'origine étrangère d'avoir à terme les mêmes droits que les autres. Sinon se poursuivra cette injustice qui fait que les jeunes issus de l'immigration sont deux à cinq fois plus frappés par le chômage que les autres. D'où une économie souterraine difficile à connaître et à réguler.

3) Il serait évidemment nécessaire de construire des carrés musulmans suscepti-

bles d'accueillir les Français d'origine islamique dans nos cimetières, des abattoirs pour l'Aïd, mais aussi des mosquées, lorsque les musulmans sont contraints d'exercer leur culte dans les caves ou les garages.

4) La question des écoles reste une question décisive. Des moyens pour les écoles des quartiers défavorisés sont plus indispensables que jamais. Les jeunes issus de l'immigration sont plus couramment orientés vers les filières courtes et à l'université ils se retrouvent souvent dans des filières à débouchés incertains. Si les ZEP ont permis de pallier un certain nombre de difficultés, le système est aujourd'hui en panne faute de moyens suffisants. C'est la philosophie qui a présidé à l'instauration des ZEP qu'il faudrait pratiquer aujourd'hui à tous les stades de l'enseignement. Mais la France ne prend pas ce chemin et on peut se demander pourquoi la situation est si grave en matière de recul de l'intégration des populations d'origine étrangère.

Aujourd'hui 20% des Français vote pour l'extrême droite nationaliste et on peut se demander si le reste de nos concitoyens n'est pas indifférent à cette question de l'intégration. Pourtant les Français ne sont pas tous individualistes, loin de là. La vie associative se développe et joue un grand rôle dans notre pays. Or, si les politiques ne font pas ce qu'il faut en matière d'intégration, n'est-ce pas parce que leur électorat ne les y pousse pas ?

On peut ici s'interroger sur les insuffisances de nos mouvements associatifs et sur l'orientation parfois exclusivement caritative d'une partie de ces mouvements. L'essentiel ne serait-il pas de faire évoluer la majorité de l'électorat français ? De ce point de vue, la peur de l'autre continue à sévir et tout un chacun reste fasciné par «l'obsession des origines». C'est l'immense majorité de nos concitoyens à qui il faut

apprendre la formidable richesse du visage de l'autre (Levinas). On déplore souvent l'individualisme national et on ne fait que constater l'insuffisante générosité de la majorité d'entre nous. Alors les militants du monde associatif font-ils assez pour faire évoluer l'opinion majoritaire ? Ne sont-ils pas exclusivement tournés vers le caritatif qui leur donne des satisfactions à court terme sans rechercher avec toute l'énergie nécessaire les moyens de faire évoluer la grande majorité des Français ?

### Le flou total

Il faut ici, traiter d'un premier obstacle à la mobilisation de nos concitoyens qui est la peur que déclenche l'islam, compte tenu des événements récents intervenus de par le monde depuis l'attentat contre les tours de New York. N'est-il pas indispensable de faire la clarté à propos de l'islamisme et de séparer ce qui, dans l'islamisme est volonté de destruction du monde occidental, de ce qui, musulman, est au contraire susceptible d'enrichir l'identité nationale, grâce à une sensibilité et à une culture différente. L'islamisme est un facteur de désintégration, de minorisation de l'immigration et la lutte contre l'islamisme est essentielle pour tous ceux qui ont le projet d'intégrer des musulmans à notre société française.

Si l'on s'intéresse vraiment au processus de l'intégration, le vrai partage n'est pas entre les immigrés inassimilables «par nature» et les immigrés assimilables parce que Européens ou occidentalisés, mais entre des immigrés gagnés par l'islamisme ayant pour objectif de détruire notre société occidentale et des immigrés qui, à l'inverse, ont pour objectif de jouer leur partie avec leur culture dans notre société. Je voudrais faire appel ici à nouveau à Abdelmalek Sayad qui montrait que «les immigrés algériens ont pour objectif de se



procurer en France des ressources monétaires, persuadés qu'ils sont de leurs obligations à l'égard de leur groupe, de leur terre et de leur état passé de paysans». Lorsqu'ils émigrent, montrait Sayad, ils sont soumis à l'ordre traditionnel, au moins jusqu'en 1962. Puis la société traditionnelle, dans une seconde phase, s'estompe et l'immigré est comme professionnalisé. Il va rester en France cinq ans, dix ans, vingt ans, connaître éventuellement la retraite après avoir été malade et après avoir perdu ainsi tous ses repères. «Ballottée entre deux temps, entre deux pays, entre deux conditions, toute une communauté vit ainsi en transit, d'autant que l'émigration familiale rend difficile la fiction d'un retour prochain. Condamnés à se référer simultanément à deux sociétés, les immigrants rêvent de cumuler, sans s'apercevoir de la contradiction, les avantages incomparables de deux choix opposés.» Idéalisant tantôt la France qui leur procure un emploi stable et un salaire, ils rêvent qu'elle puisse se transformer en une seconde terre natale ; idéalisant tantôt l'Algérie, ils espèrent qu'elle se transforme en une France idéalisée.

Dans une troisième phase, lorsque la famille s'installe de façon permanente, l'absence du pays est refoulée et l'immigration s'impose comme une présence problématique dans le pays que l'on a rejoint. Leurs enfants sont français mais stigmatisés, ce qui n'empêche pas l'immigré de faire valoir le futur contre le passé : «Avoir un fils, français de nécessité mais restant malgré cela aux yeux de tous, tout aussi bel algérien sinon meilleur algérien, tout aussi bon musulman sinon meilleur musulman ; bon fils, bon Algérien, bon musulman, ce qui est une seule et même chose.»

Etre français de droit et découvrir que cela ne suffit pas à être complètement français, c'est une expérience d'une incomplétude inédite à laquelle sont confrontés ces citoyens de seconde zone qui vivent souvent la naturalisation sans enthousiasme et pour tout dire comme une vaccination contre l'expulsion. La suspicion est générale chez eux comme «ces observateurs qui les regardent et ne cessent de les interroger et de s'interroger sur eux». Paradoxalement, ce climat ne se laisse décrier par aucun discours sur l'intégration «qui en loue la réussite ou au contraire la juge insuffisante et s'acharne à en assurer la promotion». En somme, l'intégration n'est jamais seulement l'affaire de l'immigré lui-même : le mérite en revient toujours au pouvoir d'intégration «comme on le dit de la France, de son école, de son drapeau ou du service militaire, de ses institutions et de la philosophie républicaine.»

On est ainsi dans une situation où le flou domine : le flou de la situation des immigrants qui sont en France depuis longtemps et n'ont pas choisi la nationalité française, le flou de la situation de leurs enfants, Français d'origine immigrée, qui constatent dans la pratique qu'ils n'ont pas les mêmes chances que les autres Français.



Qui est responsable de ce fait ? Evidemment l'Etat. Mais derrière l'Etat, l'opinion publique nationale qui n'a pas poussé les politiques à évoluer et à prendre le problème à bras le corps. Ajoutons que le flou de l'ensemble de la société vis-à-vis de l'islamisme contribue à aggraver la situation. L'immigré est ainsi suspect et vécu comme coupable d'être dans un pays qui n'est pas le sien. Dans la mesure où rien n'est fait à l'échelle nationale pour faire le partage entre l'immigré acquis à l'islamisme et le reste des immigrés il y a évidemment un flou qui nuit à la totalité de l'immigration. C'est la raison pour laquelle il me paraît indispensable de suggérer aux associations de solidarité avec l'immigration de s'intéresser à l'opinion publique nationale et à ce qui peut la faire évoluer. ■

### Notes

(1) On ne compte pas les demandeurs qui se sont découragés face à la lenteur des procédures.

## Accueil et Promotion

*Bourges, Cher*

« **L'accueil ne se fait pas en deux heures** »

« [...] Nous sommes [...] passé de la réponse immédiate à des besoins individuels, à la prise de conscience de la nécessité de mettre en mouvement les autres acteurs associatifs et les autres acteurs de terrain. Cela par une attention à la réalité évolutive de la population. Nous avons voulu aider à l'adaptation des personnes. Pour cela, il a fallu apprendre à s'adapter !

Je voudrais illustrer cela par un exemple un peu développé avant d'en venir aux conclusions.

Très vite, avec l'arrivée des familles, le besoin est apparu d'un interprétariat spécifique entre les mères de famille et les travailleurs sociaux, l'école, l'administration éventuellement.

L'antériorité du contact avec les travailleurs et l'administration, le fait d'avoir plusieurs agents d'accueil interprètes, a permis d'une part de faire l'interprétariat individuel et d'autre part de mettre en place tout de suite, des cours de français pour les nouvelles arrivantes.

Puis l'écoute par les formatrices de français a permis de répondre à une demande de leurs élèves : aider les enfants dans leur scolarité : à côté des CLIN (Classe d'Initiation) et du soutien scolaire officiel est né l'accompagnement scolaire en 1979. Dès le départ, cette action s'est mise en place en coopération avec l'école.

Je passe sur les étapes, mais notre objectif a toujours été que les mamans, en tant que parents, accèdent à ce service de droit commun primordial qu'est l'école.

Il a fallu convaincre instituteurs et parents de cette évidence pour le bien de la scolarité des enfants, ils doivent se rencontrer et ce malgré les difficultés de compréhension.

Cela résultait d'une enquête réalisée auprès d'une centaine de personnes dont la moitié suivaient des cours de français. C'est seulement après plusieurs années qu'il est possible d'arriver à vaincre certaines inerties. Il a fallu, en l'occurrence, presque 5 ans pour arriver à ce que 80% des parents de toutes les classes d'une école primaire de 600 élèves rencontrent individuellement les maîtresses et maîtres de leurs enfants.

Il a fallu mettre en place le réseau d'interprètes pour les cas nécessaires et ensuite créer un groupe de réflexion enseignants et travailleurs sociaux pour répondre aux questions que se posaient les parents pour l'éducation de leurs enfants, y compris les plus grands.

Enfin : Cela a conduit aussi à la mise en place de journées de formation.

Tout cela ne se fait pas en 200 ou 500 heures.

Tout ceci ne se décrète pas au terme d'une journée citoyenne, ni même d'un contrat signé bientôt assorti de sanctions. L'accueil ne se fait pas en deux heures, même décentralisées [...].»

**Jacques PICHON**